

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
CENTRE DE GESTION DU JURA  
3 rue Victor Bérard  
39300 CHAMPAGNOLE  
Tél. 03.84.53.06.39

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

19 AVRIL 2024

DELIBERATION N°69-2024

<b>Objet :</b> <i>Fixation du nombre de vice-présidents</i>	Nombre de membres en exercice	20
	Nombre de membres présents	13
	Nombre de membres ayant donné pouvoir	5
	Nombre de membres votants	18
	Date de la convocation : 11 avril 2024	

**PRESENTS** : Mesdames, Messieurs : Clément PERNOT, Frank STEYAERT, Françoise VESPA, Gérard FERNOUX-COUTENET, Christiane MAUGAIN, Gérard DUCHENE, Alain CHOULOT, Jacqueline LAROCHE, Zora CHAFFARD-QUOCHIH, Christian NOIR, Sandrine GAUTHIER-PACOUD, Arielle BAILLY, Maurice HOFFMANN.

**EXCUSES** : Mesdames, Messieurs : Véronique LAMBERT, Geneviève MOREAU, Aline CALLEGHER, Régis CHOPIN, Guy SAILLARD, Dominique CHAUVIN, Valérie DEPIERRE.

**POUVOIRS** : Mme Geneviève MOREAU a donné pouvoir à M. Clément PERNOT ; Mme Aline CALLEGHER a donné pouvoir à M. Maurice HOFFMANN ; M. Régis CHOPIN a donné pouvoir à M. Frank STEYAERT ; M. Guy SAILLARD a donné pouvoir à Mme Arielle BAILLY ; M. Dominique CHAUVIN a donné pouvoir à Mme Françoise VESPA.

Assistaient également à titre consultatif Véronique DELACROIX, Directrice du Centre de Gestion, Agnès ARNOULD responsable communication et marchés publics et Laetitia GUYON responsable des carrières.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 21 ;

Vu la délibération n°68 en date du 19 avril 2024, portant élection du Président du Centre de Gestion, suite à la démission de M. Clément PERNOT,

Considérant que le Conseil d'administration élit parmi ses membres titulaires de deux à quatre Vice-Présidents,

Considérant que les Vice-présidents sont appelés, dans l'ordre déterminé par le conseil d'administration, à remplacer le Président en cas d'absence ou d'empêchement ou en cas de vacance de poste,

Il est rappelé que lors de la séance du Conseil d'administration en date du 3 novembre 2020, le Conseil d'administration avait fixé le nombre de Vice-Présidents à quatre, dans le souci d'assurer la représentativité de l'ensemble des tendances constituant la liste unique et celle des différents types de collectivités et établissements affiliés.

Le Conseil d'administration, après en avoir débattu, décide à quatre le nombre de Vice-présidents.

Envoyé en préfecture le 29/04/2024

Reçu en préfecture le 29/04/2024

Publié le 30/04/2024

Bescher  
Levrault

ID : 039-283900025-20240419-69\_2024-DE

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

A CHAMPAGNOLE le 22 avril 2024

Le Président,

Frank STEYAERT



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Steyaert', written over a horizontal line.